

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 JUIN 2024

Présents : Messieurs LANIER - MUZY - MONTRADE - MERCIER - GIRARD - GIVRE - BOURGEY - COUTURIER - Mesdames STREMSDOERFER - GUICHARD - CUENCA - PIRON - MOUILLET - LATTARD

Madame MOREL PIRON est représentée par Madame PIRON

Absents non excusés : Madame COMBRY – Messieurs VERNAY - MARECHAL - LANET

## ORDRE DU JOUR :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 30/05/2024
3. Schéma directeur de gestion des eaux pluviales et zonage pluvial – choix d'un scénario chemin des Saulaies
4. Cession gratuite de la voirie du lotissement « Beaumont »
5. Installation de panneaux photovoltaïques : demande de subvention au titre de la DETR
6. AFREJ : augmentation des tarifs du périscolaire et de la cantine
7. Acquisition terrain : parcelle C665
8. Acquisition licence IV
9. Informations diverses

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Il est procédé, conformément aux articles L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un(e) secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Piron est élue secrétaire de séance par 15 voix pour.

2. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 30/05/2024

Le Conseil Municipal approuve, par 15 voix pour, le compte-rendu du Conseil Municipal du 30/05/2024.

3. Schéma directeur de gestion des eaux pluviales et zonage pluvial – choix d'un scénario chemin des Saulaies

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de la mise à jour du schéma directeur de gestion des eaux pluviales et du zonage pluvial, il convient de retenir un scénario d'aménagement sur la zone « Ouest et Bourg : chemin des Saulaies ».

Monsieur le Maire présente les scénarios proposés par le bureau d'études PMH en charge de la mise à jour du schéma directeur des eaux pluviales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour :

- **DECIDE** de retenir le scénario n°2 bis consistant à la réalisation d'un bassin de stockage à restitution d'un volume de 6400 m<sup>3</sup>.

Il est précisé qu'il conviendra de définir l'emprise exacte nécessaire autour du bassin afin de permettre le passage d'engins pour l'entretien du bassin.

#### 4. Cession gratuite de la voirie du lotissement « Beaumont »

Monsieur le Maire expose :

Au vu du courrier transmis à Monsieur le Maire en date du 04/12/2015, et du procès-verbal de l'assemblée générale n°16 en date du 28 février 2015, les co-proprétaires de la voirie du lotissement « Beaumont » ont souhaité rétrocéder la voirie du lotissement à la commune.

Différents contrôles et diagnostics ont été transmis en mairie. Après étude des documents, des travaux de conformité du réseau d'eaux usées ont été nécessaires et ont été réalisés par l'association syndicale.

Au vu du rapport de réception de ces travaux, il apparaît que les réseaux sont désormais conformes. Monsieur le Maire confirme que plus rien ne s'oppose à la reprise de la voirie du lotissement Beaumont dans le domaine communal.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'intégrer les parcelles ci-dessous dans le domaine communal :

<b>VOIRIE</b>
C 1098 (bassin rétention)
C 1052
C 1067
A 667
A 622
A 665

Monsieur GIVRE propose que soit également repris dans le domaine communal le sentier piétonnier. Il lui est répondu que la liste des parcelles à reprendre dans le domaine communal a été vu avec l'association syndicale. Ce sentier n'a pas fait l'objet d'une demande d'intégration.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 3 abstentions (Madame Stremsdoerfer, Messieurs Mercier et Givre) :

- **ACCEPTTE** d'intégrer dans le domaine communal les parcelles :
  - o C 1098
  - o C 1052
  - o C 1067
  - o C 667
  - o C 622
  - o C 665,appartenant aux co-proprétaires du lotissement « Beaumont » (ASL),
- **PRECISE** que cette rétrocession sera faite pour l'euro symbolique et que les frais de notaire seront à la charge de la commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et les différents documents relatifs à ce dossier.

Suite à la demande de Monsieur Mercier, Monsieur Bourgey précise qu'un avenant à la Délégation de Service Public avec SUEZ ne sera pas nécessaire, le linéaire de réseaux n'étant pas significatif.

5. Installation de panneaux photovoltaïques : demande de subvention au titre de la DETR

Sujet reporté à un prochain conseil par manque d'éléments.

6. AFREJ : augmentation des tarifs du périscolaire et de la cantine

Le rapport financier 2023 pour l'accueil périscolaire et la cantine a été présenté par l'Association Familles Rurales Enfance et Jeunesse (AFREJ) à la commission « affaires scolaires ». Madame Stremdoerfer en fait un compte-rendu à l'assemblée.

Elle présente les tarifs appliqués depuis 2022 :

Périscolaire

Tranches	Quotient familial	Périscolaire matin		Périscolaire après-midi		
		07h15 à 8h30	07h30 à 08h30	16h30 à 17h30	16h30 à 18h00	16h30 à 18h30
A	0 à 450	2,40 €	1,90 €	1,90 €	2,85 €	3,80 €
B	451 à 765	2,50 €	2,00 €	2,00 €	3,00 €	4,00 €
C	766 et plus	2,60 €	2,10 €	2,10 €	3,15 €	4,20 €

Cantine :

Tranches	Quotient familial	Prix du repas de la cantine	Prix facturé aux familles	Prise en charge Etat	Prise en charge Commune
A	0 à 450	4,60 €	1,00 €	3,00 €	0,60 €
B	451 à 765	4,60 €	4,30 €	0,00 €	0,30 €
C	766 et plus	4,60 €	4,60 €	0,00 €	0,00 €

Au vu des augmentations des coûts d'achats des matières premières pour la confection des repas de plus de 13 % depuis 2 ans, et des charges de personnels qui ont évolué de 10 % en deux ans, l'AFREJ propose une augmentation de la grille tarifaire à la rentrée de septembre 2024.

Madame Stremdoerfer présente les deux propositions, à savoir une augmentation des tarifs de 0.05 € et 0.10 € par repas et par heure pour le périscolaire.

Pour une augmentation de 0.10 €, il est précisé que :

- Les recettes supplémentaires générées s'élèveraient, de septembre à décembre 2024 à 600 € pour la cantine et de 560 € pour l'accueil périscolaire,
- Le coût supplémentaire pour une famille qui utilise la cantine tous les jours représenterait une augmentation annuelle de 14 €,
- Le coût supplémentaire pour une famille qui utilise l'accueil périscolaire sur une amplitude maximum et tous les jours représenterait une augmentation annuelle de 21 € pour l'accueil du matin, et 28 € pour l'accueil du soir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour et une abstention (Monsieur Couturier) :

- **DECIDE** d'augmenter la grille tarifaire pour la cantine de 0.10 € par repas et le périscolaire de 0.10 € de l'heure,
- **FIXE** les nouveaux tarifs, à compter de la rentrée de septembre 2024 comme suit :

#### Périscolaire

Tranches	Quotient familial	Périscolaire matin		Périscolaire après-midi		
		07h15 à 8h30	07h30 à 08h30	16h30 à 17h30	16h30 à 18h00	16h30 à 18h30
A	0 à 450	2,50 €	2,00 €	2,00 €	3,00 €	4,00 €
B	451 à 765	2,63 €	2,10 €	2,10 €	3,15 €	4,20 €
C	766 et plus	2,75 €	2,20 €	2,20 €	3,30 €	4,40 €

#### Cantine :

Tranches	Quotient familial	Prix du repas de la cantine	Prix facturé aux familles	Prise en charge Etat	Prise en charge Commune
A	0 à 450	4,70 €	1,00 €	3,00 €	0,70 €
B	451 à 765	4,70 €	4,40 €	0,00 €	0,30 €
C	766 et plus	4,70 €	4,70 €	0,00 €	0,00 €

Madame Lattard regrette que la projection transmise par l'AFREJ n'ai pas été faite en appliquant un pourcentage d'augmentation sur la tranche plutôt que sur le montant par tranche. Mais cette proposition rendait les calculs plus complexes pour l'AFREJ.

Il est également précisé que le prix du repas n'est pas cher. Monsieur le Maire précise que les charges supplétives (coût du chauffage, du matériel, du gaz...) ne sont pas incluses dans le tarif du repas. La commune fait un effort pour subir ces coûts sans les répercuter.

Il informe également l'assemblée que cette année, un jour, il a été servi 118 repas alors que le maximum est de 120 repas par jour. Il fait remarquer que l'année prochaine, il y aura une vingtaine d'enfants supplémentaires inscrits à l'école.

Monsieur Givre suggère qu'il conviendrait de réfléchir à reprendre, pour agrandir la cantine, le local attribué à l'activité « périscolaire » et reloger le périscolaire ailleurs.

Monsieur le Maire lui répond qu'effectivement, il conviendra d'y réfléchir par la suite.

#### 7. Acquisition terrain : parcelle C665

Monsieur le Maire expose :

Par convention avec l'établissement public foncier local (EPF) de l'Ain en date du 09/03/2023, le Conseil Municipal a donné son accord pour que ce dernier se porte acquéreur, pour la commune, de la parcelle C665, correspondant à un jardin d'une superficie de 162 m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir auprès de l'EPF de l'Ain cette parcelle pour la somme de 10 000 €.

Il rappelle que cette parcelle jouxte le chemin des amoureux. La commune est déjà propriétaire des autres jardins. Ces acquisitions foncières sont nécessaires dans le cadre de l'aménagement futur des abords du groupe scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié pour l'acquisition de la parcelle C665 d'une superficie de 162 m<sup>2</sup>, pour la somme de 10 000 € et tous documents relatifs à ce dossier,
- **PRECISE** que les frais de notaire seront à la charge de la commune.

Monsieur Givre propose que l'on récupère les jardins, chemin des amoureux, qui sont prêtés à des particuliers, pour y déposer les cabanes de chantier des entreprises pour la construction de l'école maternelle.

Monsieur Muzy abordera ce point lors de la réunion de préparation de chantier.

#### 8. Acquisition licence IV

Monsieur le Maire expose :

Monsieur et Madame CALIS, anciens propriétaires du commerce « Istanbul Restaurant » sont propriétaires d'une licence IV et souhaitent la céder.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit de la dernière licence IV sur la commune.

Lors de la dernière séance du Conseil Municipal, il avait été fait le souhait de l'acquérir à l'unanimité, pour la somme de 10 000 €.

Après négociation, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que la licence IV sera en vente au prix de 9 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour :

- **ACCEPTE** d'acquérir la licence IV cédée par M. et Mme CALIS, au prix de 9 000 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et tous documents relatifs à ce dossier,
- **PRECISE** que les frais de notaire seront pris en charge par la commune.

Monsieur le Maire précise qu'il vérifiera la durée de validité de la licence IV.

Il est également évoqué la régularisation de l'utilisation du domaine public pour la terrasse du restaurant, de même que la terrasse de la boulangerie.

#### 9. Informations diverses

##### Courrier à Madame la Ministre de la Culture – subventions fouilles archéologiques

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a écrit à Madame la Ministre de la Culture au sujet de la subvention de 30 % notifiée sur le montant des fouilles archéologiques.

Une réponse nous a été adressée. Madame la Ministre renvoie le dossier auprès de la DRAC pour une éventuelle réévaluation de la subvention.

##### Travaux école maternelle

Monsieur Muzy informe le conseil que 13 lots sont en cours d'attribution. Le rapport d'analyse des offres a été présenté en commission.

### Apprentissage – service techniques

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande d'apprentissage en bac pro aménagement des espaces verts. Le jeune en question a déjà réalisé une année dans une entreprise. Il recherche une autre structure pour réaliser ses deux dernières années.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est de notre mission d'accompagner les jeunes.

Le coût pour la collectivité pour la deuxième année est de 7500 € et de 15 000 € pour la troisième année.

Madame Guichard demande qui serait son maître d'apprentissage ?

Il suggère que le maître d'apprentissage soit le responsable des services techniques, qui est titulaire d'un BTS.

Monsieur Couturier demande s'il y a du travail toute l'année dans les espaces verts.

Madame Piron indique qu'une personne en apprentissage aura des périodes d'école et ne sera donc pas présent toute l'année. De plus, un employé est parti et il faut penser à l'avenir avec les éventuels départs en retraite.

Monsieur Bourgey fait remarquer que ce n'est pas parce qu'une personne est titulaire d'un BTS, qu'il est forcément capable de s'occuper d'un apprenti.

Monsieur le Maire convient qu'effectivement, le plus apte pourrait être Monsieur Brevet.

Les membres du conseil sont favorables à ce qu'un contrat d'apprentissage soit conclu avec le jeune pour qu'il puisse terminer sa formation.

### Recrutement secrétariat de mairie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré plusieurs candidats pour le poste vacant à l'accueil du secrétariat de mairie. Deux candidats potentiels ont été choisis. Il a fait le choix de recruter un jeune de 23 ans qui effectue actuellement un remplacement à l'accueil de la mairie de Pierre-Bénite et qui sera disponible au 1<sup>er</sup> septembre.

Les horaires d'ouverture du secrétariat seront modifiés à compter du 1<sup>er</sup> juillet en attendant l'arrivée du nouvel agent.

### Inauguration de la station d'épuration

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'inauguration de la station d'épuration aura lieu le vendredi 20 septembre à 11 h 00.

### Contention chemin rural avec 2 riverains

Il est à nouveau abordé le contentieux entre deux riverains au sujet de l'accès à un chemin rural sur lequel un portail a été installé suite à l'accord d'une ancienne municipalité. Monsieur le Maire a de nouveau été interpellé à ce sujet. Les riverains souhaiteraient acquérir l'un et l'autre une partie du chemin. Madame Guichard rappelle qu'il convient d'être prudent sur la vente de chemin. Cela risque de créer un précédent et que d'autres demandes d'acquisition de chemin vont nous parvenir.

### Conseil d'école

Madame Stremmsdoerfer fait un compte-rendu aux conseillers de la dernière réunion du conseil d'école.

Les effectifs pour la rentrée prochaine vont passer de 132 à 153 enfants.

Une classe regroupera des GS et des CP ou CE1, à l'école primaire. Il conviendrait de mettre à disposition une ATSEM sur le temps de classe du matin. Un CDD sera étudié ou alors le recours à Serv'emploi.

### Divers

Monsieur le Maire évoque divers sujets :

- L'enrobé du parking derrière le cimetière a été endommagé, par des véhicules incendiés. Le coût de réfection s'élève à 5900 € TTC.
- Des dégâts ont été constatés aux remparts. Plainte a été déposée en gendarmerie.

Madame Guichard souhaiterait que la boule du tennis qui est stockée aux remparts soit retirée. Lors de manifestations, les enfants grimpent dessus et risquent de se faire mal. Cet équipement est dangereux. Monsieur Girard s'en occupe.

Madame Stremstoerfer informe les conseillers qu'une calculatrice, offerte par la mairie, sera remise à chaque élève de CM2 qui entre en 6ème, lors de la kermesse des écoles, ce vendredi 28 juin à 18 h 00.

Monsieur Givre fait remarquer que l'activité du cirque a démarré alors que les autorisations d'urbanisme sont toujours en cours d'instruction.

Monsieur Montrade informe le conseil municipal que le club de football de Chaneins souhaiterait utiliser les terrains de foot cet hiver. Il précise que le stade est occupé uniquement le samedi pour les matchs des féminines U15. Aucun entraînement n'a lieu la semaine au stade de St Trivier.

Monsieur Girard contactera le FCDB.

Monsieur Givre fait remarquer que des voitures se garent sur les trottoirs au lotissement les Cyprès. Il suggère, comme la voirie est large, de matérialiser des places de stationnement. Monsieur Muzy l'informe qu'il a déjà déposé des cartons « interdiction de stationner » sur les véhicules en question. Il regardera si des places ne pourraient pas être matérialisées.

La séance est levée à 22 h 45.